JOURNEE DU MARDI 19 NOVEMBRE 2013

Intervention de Monsieur Jean-Pierre BEL, président du Sénat

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les maires,
Mesdames et Messieurs les élus,

Je veux remercier l'AMF et son président de me permettre de m'exprimer devant vous ce matin. Je suis très heureux de le faire en ouvrant ce 96ème congrès.

Le Congrès des maires est un moment de débat indispensable, attendu et qui participe à la vitalité de la démocratie locale.

Moment d'échanges, il permet aux maires de mieux appréhender les évolutions et d'identifier les repères qui leur sont nécessaires.

Moment de rencontres, d'expression, d'interpellation, il concourt aussi à la construction de cette identité si caractéristique de l'élu municipal.

Cette identité est la mienne : maire pendant 12 ans d'un village de 80 habitants en zone de montagne, puis maire d'une commune plus importante, en proie aux difficultés des restructurations industrielles.

De tous les mandats que l'on peut exercer au cours d'une vie politique, celui de maire est, par sa proximité avec les citoyens, sans doute le plus attachant.

Dans ce premier mandat local, on apprend ce que signifie le dévouement à l'intérêt général. On mesure toute la richesse des relations humaines. L'engagement s'y nourrit et s'y renforce.

« Protéger, rassembler, construire ». Les trois mots que l'AMF a choisi de mettre en exergue de ce congrès montrent combien votre mission est vaste et combien elle touche aux bases de la vie de notre société, à la question du lien social et de la solidarité territoriale.

Les années de crise sont durement ressenties par les familles et les territoires. Les fermetures d'entreprises, le chômage, la peur de l'avenir pour ses enfants et pour soi-même, créent dans beaucoup de familles, dans certaines régions, au sein de nombreuses villes, des fractures profondes.

Cette question du lien social et de la cohésion de notre pays est au cœur de votre mission, au cœur de notre responsabilité d'élu. Elle lui donne toute sa force, toute sa noblesse, mais aussi toute sa complexité.

Comment réduire la fracture territoriale ? Comment éviter le décrochage économique, technologique, culturel de certains territoires urbains, péri urbains ou ruraux, de certaines populations ? Comment faire vivre la cité en harmonie ? Comment redonner espoir aux jeunes, leur permettre de s'insérer dans la société ?

Vous vous êtes engagés avec détermination et énergie au service de l'emploi des jeunes.

Tendre la main à des jeunes non qualifiés, issus en particulier des quartiers relevant de la politique de la ville ou des zones de revitalisation rurale, les former à un métier, leur donner une chance : peut-on rester insensible face à cette responsabilité ? Peut-on rester sceptique sur la nécessité de se mobiliser pour la réussite de ce projet ?

Il y a des mots que je refuse comme vous : le renoncement, la résignation. Parce que vous êtes tous les jours confrontés à ces difficultés, vous savez que ces efforts ne sont pas vains.

Ces interrogations sont devenues des préoccupations, voire des angoisses qui étreignent toutes les régions et appellent de la part des institutions et de celles et ceux qui sont en responsabilité, une action rapide, innovante, déterminée.

Partenaire des territoires, particulièrement attentif aux plus fragiles d'entre eux, le Sénat s'efforce constamment d'en être le relais actif et le soutien.

Ainsi, au cours des derniers mois, à l'occasion de l'examen de plusieurs textes législatifs, le Sénat a eu à cœur de bâtir de nouveaux équilibres sur les questions touchant aux compétences et à l'organisation des collectivités.

Il l'a fait non par nostalgie ou conservatisme, non par volonté de figer l'organisation des collectivités, leur rôle, leur taille, leurs relations dans un monde qui évolue aussi vite.

Il l'a fait avec la conviction qu'il ne faut pas céder aux solutions de facilité qui verraient dans la suppression de tel ou tel échelon de collectivité, la réponse à tous nos maux.

Il l'a fait avec détermination, pour accompagner les élus de terrain dans ce mouvement car si des évolutions de notre organisation et de nos pratiques sont nécessaires, elles ne doivent pas être conduites dans la précipitation.

S'agissant de l'élaboration du plan local d'urbanisme, le Sénat a fait évoluer le projet de loi voté par l'Assemblée pour que la responsabilité et la volonté des communes soient respectées, que la pédagogie l'emporte sur les choix autoritaires.

Certes, il faut favoriser une réflexion globale sur l'aménagement de l'espace.

Certes, il est important de renforcer l'intercommunalité.

Mais cela ne doit pas se faire contre les communes. N'oublions pas que l'intercommunalité qui réussit est l'intercommunalité choisie, construite dans le dialogue et sur la base d'objectifs partagés.

L'aménagement de l'espace est un élément fondamental de votre responsabilité de maire. Il est au cœur de votre identité et de votre relation avec les habitants. Il faut également prendre en compte la situation spécifique des territoires ruraux.

Avec le soutien du gouvernement, le Sénat a eu à cœur, dans la discussion du projet de loi ALUR, d'introduire les souplesses nécessaires pour trouver le bon équilibre.

A ainsi été adoptée une proposition alternative qui prévoit qu'une minorité de blocage d'un quart des communes représentant au moins 10 % de la population peut s'opposer au transfert aux intercommunalités de la compétence urbanisme.

Nous serons attentifs à ce que l'Assemblée nationale, lorsqu'elle examinera à nouveau le texte en 2ème lecture, s'inscrive dans cette logique et préserve les équilibres définis par le Sénat.

Le Sénat a également marqué de son empreinte le premier projet de loi relatif à la décentralisation, qu'il a adopté en 2ème lecture en octobre dernier.

Le Sénat a profondément fait évoluer le texte initial pour réaffirmer le rôle essentiel des maires et renforcer la coopération entre les collectivités. Aux dispositifs trop contraignants, qui conduisent à des blocages, il a préféré l'incitation au dialogue et la confiance à l'égard des élus locaux.

S'agissant des métropoles, je connais les craintes qu'inspirent ces nouvelles structures, notamment à Paris et Marseille. Mais il est urgent de doter Paris, Marseille et Lyon d'un statut à la hauteur des défis que ces villes rencontrent en matière d'attractivité à l'échelle européenne, de développement économique et de logement.

Pour préserver le rôle des maires au sein de ces nouveaux ensembles, le Sénat a rétabli la désignation des conseillers métropolitains par les conseils municipaux. Il a également construit un équilibre entre une métropole chargée de la préparation de l'avenir et des projets structurants, et l'action de proximité qu'il a confiée à des conseils de territoires regroupant les communes.

Avec ce texte, un premier pas a été franchi pour faire évoluer l'organisation de l'État et des collectivités territoriales.

Incontestablement, il nous faudra réfléchir à de nouveaux leviers pour aller plus loin.

Plus loin pour accélérer l'action publique, plus loin pour développer les initiatives, plus loin pour mieux concilier dynamisme économique et aménagement du territoire.

Deux autres projets de loi relatifs aux collectivités territoriales viendront bientôt en débat et je souhaite qu'ils répondent en particulier aux attentes des territoires les plus fragiles.

Après plusieurs années de crise, la fracture territoriale est plus que jamais une réalité. Une attention toute particulière doit être portée aux territoires ruraux et péri-urbains. Loin d'être les laissés-pour-compte de la concentration urbaine, ils doivent voir leurs spécificités reconnues et mises en valeur. Ils sont porteurs de savoir-faire et de ressources qui ne sauraient être laissés en jachère, alors que nous avons besoin de tous les leviers de redressement pour notre pays.

Connectées au réseau des villes du monde, les grandes métropoles sont une chance pour la France. Mais prétendre faire reposer sur elles seules le développement de notre nation serait une impasse dangereuse, porteuse d'exclusion et de déclassement.

La nouvelle avancée de la décentralisation ne saurait privilégier uniquement les pôles d'excellence. Il faut abandonner la pure logique de compétitivité entre territoires qui prévalait ces dernières années et favoriser l'organisation des coopérations et des solidarités qui apportera plus d'efficacité à l'action publique et plus de justice entre les territoires.

C'est un enjeu majeur sur lequel le Sénat fera entendre sa voix.

Sur le plan des finances locales, nous avons demandé au Gouvernement d'ouvrir une discussion sur la structure de la DGF pour la rendre plus équitable.

Nous serons également attentifs au renforcement de la péréquation financière entre les collectivités. Le projet de loi de finances 2014 y contribue : le montant des fonds de péréquation des communes, y compris en Ile-de-France, augmentera de façon significative ; la dotation de solidarité urbaine et la dotation de solidarité rurale connaîtront une augmentation de plus de 4 %.

Sur la question des zones de revitalisation rurale, je suis intervenu en juillet dernier auprès du gouvernement pour que la liste des communes relevant des ZRR ne soit pas amputée hors de toute concertation. Je suis heureux que cette demande ait été entendue pour 2013 et 2014 et je souhaite qu'une réflexion globale puisse s'ouvrir sur ce sujet, associant les parlementaires.

Sur la question des services publics et plus largement des services au public, il est urgent de permettre à chaque territoire de disposer de services de qualité, pour éviter que la différence des lieux de vie ne se transforme en inégalités de destin pour les habitants.

Ce sera la responsabilité des services de l'État et des départements de vous aider à inventer de nouvelles formes de services mutualisés, adaptés aux caractéristiques des territoires peu denses, des territoires enclavés ou victimes de la désindustrialisation. Les maisons de santé pluridisciplinaires que l'État et les collectivités territoriales ont développées en constituent un bel exemple.

Les opérateurs publics et privés qui font vivre ces services doivent s'engager pleinement dans ces nouvelles organisations : loin d'être une contrainte, elles constituent pour eux une chance de mieux répondre aux besoins des habitants en renouvelant leur offre de services.

Le numérique offre à cet égard des opportunités formidables, notamment en matière d'éducation et de formation des adultes, pour assurer la diffusion des meilleures pratiques et l'accès le plus large possible à des formations de qualité.

Le déploiement du très haut-débit constitue ainsi une priorité qui appelle la mobilisation de l'État et de toutes les collectivités.

Plus largement, c'est un nouveau modèle d'action publique que nous devons inventer. Dans un contexte de financements publics plus rares, l'État mais aussi les collectivités territoriales doivent créer de nouveaux outils permettant d'encourager les initiatives des acteurs locaux, particuliers, associations et entreprises.

Détermination, innovation, mobilisation de tous. Ce sont les conditions pour qu'il n'y ait plus de territoires oubliés, pour redonner confiance et espoir à nos concitoyens et permettre à notre pays d'affronter les défis à venir.

Le Sénat, partenaire des territoires a également souhaité apporter sa marque pour répondre aux attentes largement exprimées par les élus locaux.

Les États généraux de la démocratie territoriale, que nous avons organisés à l'automne 2012 et auxquels un grand nombre d'entre vous ont participé, ont été un temps fort de la réflexion collective sur l'organisation et le développement au plan local.

Lors de ces États généraux, une large majorité des 20 000 élus consultés avaient souligné combien la prolifération des normes, notamment dans les domaines de l'urbanisme, des installations sportives, de l'environnement, était devenu une contrainte inacceptable.

Ils avaient également appelé de leurs vœux un véritable statut de l'élu.

L'année dernière, lors de ce congrès, j'avais pris l'engagement devant vous que le Sénat porterait une initiative législative en ce sens.

Cet engagement a été tenu.

J'y ai veillé, j'y ai tenu car je connais les difficultés que vous rencontrez dans l'exercice quotidien de votre mission.

A mon initiative, deux propositions de loi ont été immédiatement rédigées par Jacqueline Gourault, vice-présidente de l'AMF et présidente de la Délégation chargée des collectivités territoriales au Sénat, et Jean-Pierre Sueur, président de la commission des Lois du Sénat.

S'agissant de la lutte contre la multiplication des normes, notre texte prévoit la création d'un conseil national d'évaluation des normes applicables aux collectivités territoriales. Il disposera d'un large pouvoir d'intervention pour évaluer l'impact technique et financier des normes nouvelles mais aussi des normes existantes. Il pourra également proposer au Gouvernement d'adapter ces normes.

Cette première proposition de loi a été adoptée définitivement par le Parlement lundi 7 octobre.

La seconde proposition de loi élaborée par le Sénat instaure un statut des élus locaux qui facilite la conciliation entre le mandat et la vie professionnelle en fixant un taux unique pour l'indemnité de fonction des élus des petites communes, en permettant un meilleur accès à la formation et en accordant aux élus locaux le statut de salarié protégé. Adoptée par le Sénat, elle sera prochainement examinée par l'Assemblée Nationale.

Ainsi, Mesdames et Messieurs les maires, Mesdames et Messieurs les élus, fort de sa compétence législative générale, le Sénat nourrit son travail sur chaque texte d'une vision des territoires et de la vie de nos concitoyens dans les collectivités. Sur ces questions, le Sénat affirme sa hauteur de vue et son indépendance car il sait dépasser les contingences partisanes pour trouver la meilleure solution. La meilleure solution, c'est celle qui rassemble et qui permet à la décentralisation d'être « le meilleur moyen de réaliser et d'accentuer la démocratie », pour reprendre les mots de Pierre Mauroy. Cette capacité à inventer, à penser l'avenir des communes et des collectivités de métropole et d'outre-mer, je veux que le Sénat continue à la mettre au service de nos concitoyens, pour une démocratie locale encore plus efficace et plus forte.

Je vous remercie.